

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 10 avril 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 106 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Roland BLUM - Nicole BOUILLLOT - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - André GLINKA-HECQUET - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Danielle MILON - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Colette BABOUCHEAN représentée par Michèle EMERY - Solange BIAGGI représentée par Gérard CHENOZ - Patrick BORE représenté par Danielle MILON - Valérie BOYER représentée par Isabelle SAVON - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Samia GHALI - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Emilie DOURNAYAN représentée par Christophe DE PIETRO - Josiane FOINKINOS représentée par Nicole BOUILLLOT - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - Jean-Pierre GIORGI représenté par Marlène PREVOST - Martine GOELZER représentée par Véronique PRADEL - Vincent GOMEZ représenté par Marc LOPEZ - Albert GUIGUI représenté par Josette VENTRE - Bernard JACQUIER représenté par Carine ROGER - Martine MATTEI représentée par Karim GHENDOUF - Patrick MENNUCCI représenté par Louisa HAMMOUCHE - Richard MIRON représenté par Albert LAPEYRE - André MOLINO représenté par Sophie CELTON - Virginie MONNET-CORTI représentée par Frédéric COLLART - Daniel NAVARRO représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Jérôme ORGEAS représenté par Roland GIBERTI - Marc POGGIALE représenté par Michel ILLAC - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Dominique TIAN représenté par René BACCINO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BAUMANN - Jean-Louis BONAN - Michel CATANEO - Laurent COMAS - Dominique DELOURS - Marie MUSTACHIA - Stéphane RAVIER - Karim ZERIBI.

Signé le 10 Avril 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 13 avril 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

HPV 012-964/15/CC

■ Attribution d'une subvention à l'association Handitoit Provence

DHCS 15/12860/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le 16 décembre 2010 a été signée une convention de partenariat entre la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et l'association Handitoit Provence.

Dans son Programme Local de l'Habitat 2012-2018, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole entend répondre aux besoins en logements et en structures d'accueil pour les personnes handicapées en favorisant une politique d'amélioration et de création de logements adaptés dans le secteur public et privé. Le partenariat engagé avec l'association Handitoit Provence est un des leviers identifiés à cet effet.

L'association Handitoit Provence a pour objet de promouvoir le droit au logement des personnes handicapées, en facilitant le libre choix du logement pour la personne et en favorisant la concertation entre les différents organismes pour la conception, la mise en œuvre et l'attribution de logements adaptés.

La convention prévoit qu'en lien avec les acteurs institutionnels en charge de la politique en faveur des personnes handicapées, et notamment la Maison Départementale des Personnes Handicapées des Bouches du Rhône :

- la Communauté urbaine, délégataire des aides publiques en faveur de l'habitat, associe Handitoit Provence au repérage des programmes de logements sociaux neufs et à la concertation avec les bailleurs pour la création d'une offre locative adaptée, ainsi qu'à la sensibilisation des propriétaires bailleurs privés sur les aides disponibles auprès de l'Anah,
- l'association Handitoit Provence, quant à elle, s'engage à repérer la demande en logements émanant de personnes handicapées, la faire connaître et apporter son expérience technique pour la conception et la réalisation de logements adaptés.

En 2014, la Communauté urbaine a contribué à hauteur de 10 000 euros à l'action d'Handitoit Provence.

En ce qui concerne le bilan de l'année écoulée, Handitoit est partenaire de 14 bailleurs sociaux sur le territoire de Marseille Provence Métropole.

Dans le cadre de ces conventions, 13 logements accessibles et adaptés ont été livrés à Châteauneuf-les-Martigues, La Ciotat, Marseille et Septèmes-les-Vallons. L'association Handitoit Provence a également été sollicitée pour la relocation de 3 opérations de logements adaptés dans le parc existant. Ce sont donc 16 ménages qui ont obtenu un logement adapté sur le territoire de Marseille Provence Métropole.

L'association participe à la réalisation de 36 opérations de logements accessibles et adaptées en projet, dans des programmes de logements sociaux qui seront livrés principalement en 2015-2016.

Signé le 10 Avril 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 13 avril 2015

L'identification de la demande se poursuit grâce au réseau que l'association Handitoit a construit et entretient avec différents partenaires tels que les centres de rééducation fonctionnelle, les centres hospitaliers, les Centres Communaux d'Action Sociale, les Maisons Départementales de la Solidarité, la Maison Départementale des Personnes Handicapées, les associations de personnes handicapées et d'aide à la personne....

La demande identifiée fin 2014 sur le territoire de Marseille Provence Métropole s'élève à 592 ménages en recherche de logement accessible et adapté (dont 34 % de personnes seules et 46 % de personnes utilisant un fauteuil roulant).

Au vu de ce bilan et de la demande de l'association pour l'année 2015, il est proposé au Conseil de Communauté d'accorder une subvention de 10 000 euros à l'association Handitoit Provence pour la conduite de son action.

Cette subvention est attribuée après vérification des pièces administratives, financières, comptables et fiscales de l'association.

L'acompte, dont le taux est fixé à 40 % de la subvention, sera versé à l'association dès la notification de la décision du Conseil de Communauté.

Le mandatement du solde devra intervenir au plus tard le 31 décembre 2016, à la présentation du bilan de l'action. Au-delà, cette subvention sera considérée comme caduque.

Ce partenariat n'est pas la seule action habitat engagée par la Communauté urbaine vis-à-vis du public handicapé. Avec la délégation des aides à la pierre, en 2014, aucun logement-foyer destiné aux personnes handicapées n'a été agréé au titre du logement locatif social, mais 87 logements de propriétaires occupants ont bénéficié d'aides aux travaux d'adaptation au titre du handicap ou du maintien à domicile versées par l'Anah (subventions de 330 741 euros).

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération RNOV 006-2331/10/CC du 1^{er} octobre 2010 relative à l'approbation d'une convention de partenariat avec l'association Handitoit Provence signée le 16 décembre 2010 ;
- Le Programme Local de l'Habitat 2012-2018 adopté le 14 décembre 2012 ;

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Que l'action engagée par l'association Handitoit Provence permet de contribuer aux objectifs du Programme Local de l'Habitat de la Communauté urbaine ;

Après en avoir délibéré :

**Signé le 10 Avril 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 13 avril 2015**

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 10 000 euros à l'association Handitoit Provence pour son action pour le logement des personnes handicapées.

Article 2 :

Est autorisé le mandatement d'un acompte de 40% de la subvention attribuée par la Communauté urbaine.

Article 3 :

Le solde de la subvention sera mandaté au vu d'un bilan descriptif et chiffré de l'action réalisée signé par le trésorier et le président de l'association. Les pièces nécessaires au solde du mandatement de la subvention devront parvenir au plus tard le 31 décembre 2016. Au-delà, cette subvention sera considérée comme caduque.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2015 de la Communauté urbaine, Nature 6574, fonction 824, Sous-politique D 110.

Pour Visa,
Le Conseiller Délégué
Habitat – Logement - Politique de la Ville
Cohésion urbaine

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Habitat et politique de la Ville

Daniel HERMANN

Arlette FRUCTUS

Certifié conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER